

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



# Mon Ordre et moi

La newsletter de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

N ° 26 - Jeudi 15 Mai 2014

## ■ Mon Ordre engagement

Pour visionner l'interview de Jean-François DUMAS, vice président du CNOMK, cliquez sur les images ci-dessous.



Pour visionner l'interview du Docteur Anne DELEPINE, de l'Institut National de Recherche et de Sécurité, cliquez sur les images ci-dessous.



## ■ Mon Ordre témoignage

Pour visionner l'interview de Joseph TIBURCE, Masseur kinésithérapeute, Conseiller national de l'Ordre et Formateur INRS, cliquez sur l'image ci-dessous.



Contact : [monordre@ordremk.fr](mailto:monordre@ordremk.fr)  
Rédaction : Franck GOUGEON  
Webmaster : Claude ANSQUER

## ■ Prise en charge de l'activité professionnelle dans le parcours thérapeutique en kinésithérapie.

Face aux maladies liées au travail, l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a engagé avec l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), une réflexion pour asseoir le rôle social et la place des masseurs kinésithérapeutes dans la prise en charge de ces patients et participer encore plus efficacement à leur maintien ou retour au travail et à la prévention des rechutes dans le cas de maladies chroniques.

C'est pourquoi, un groupe d'experts – des masseurs-kinésithérapeutes libéraux, salariés, des enseignants, des praticiens investis dans la pratique en entreprise, des ergonomes - va se réunir afin de préparer une recommandation de bonnes pratiques afin que les kinésithérapeutes affirment dans ce domaine, leurs compétences :

- Dans l'accompagnement des patients dans la reprise ou le maintien de leur emploi ;
- Dans le conseil aux entreprises en matière de prévention initiale ;
- Dans la réalisation de bilans ergonomiques.

Avant de s'interroger sur la façon dont le masseur-kinésithérapeute prend ou peut prendre en compte la dimension du travail dans sa prise en charge, quelles que soient les affections considérées, il a été décidé de faire un bref état des lieux en matière de médecine du travail.

Nous vous invitons donc à répondre à ce court [questionnaire](#) qui est totalement anonyme.

Vos réponses permettront d'orienter les réflexions du groupe qui prévoit également d'auditionner des acteurs dans ce domaine.

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)

